RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 19 décembre 1984
approuvant l'inscription à l'inventaire du
bâtiment no 171
parcelle no 3715
sis sur la commune de Veyrier

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 171 sis sur la parcelle no 3715, feuille no 20 du cadastre de la commune de Veyrier, inscrit au registre foncier au nom de la communauté de co-propriétaires formée de

1. M. Nordine Ait-Laoussine
2. Mme Marie-Emma Ait-Laoussine-Meyer

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 17 février 1984 et vu les motifs invoqués;

vu le préavis de la commune du 29 septembre 1983;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 27 février 1984;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9: le règlement d'exécution de ladite loi, article 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 171 au sens des considérants est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 20

Reproduction interdite

Commune de VEYRIER

Echelle 1 : 500

